

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Absents excusés : Alphonse BREA et Corinne BEAURAIN

Procuration : de Corinne BEAURAIN à Dany BONNAIRE

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

### La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 22 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Les réserves formulées par la commission de sécurité sont en cours de réalisation : une coupure d'urgence a été installée à proximité de l'entrée principale.

Les grands luminaires sont posés, les autres le seront dès leur réception par l'entreprise.

Les aménagements scéniques sont également en cours de réalisation.

Il est envisagé d'apposer une plaque sur le bâtiment avec le nom du parrain présent à l'inauguration et celui de l'architecte.

### REMISE

L'aménagement de la partie supérieure se poursuit : la porte est posée.

- Un devis de 3 327,81 € HT est accepté pour l'aménagement du coin cuisine
- Un autre devis de 5 269,00 € HT est retenu pour la fabrication et pose d'un escalier en bois.

Reste à définir l'utilisation du local situé au-dessous et à l'aménager en conséquence (porte, point d'eau, éclairage).

### ESPACE STANISLAS BOGUCZ

Une première rampe est posée sur l'escalier. Un devis est sollicité pour la pose d'une deuxième rampe afin de renforcer la sécurité.

### VOIRIE

- Mise à jour de la voirie communale : L'étude avec le géomètre se poursuit.
- Délimitation du chemin du Moulon : suite à divers échanges le propriétaire riverain est maintenant d'accord pour une largeur de 4 mètres mais demande la pose de bornes, ce qui n'est pas requis pour un chemin communal.  
Cette question sera étudiée par Mme Lannuzel géomètre, en contact avec le propriétaire.
- Etroitesse du pont chemin des chênes direction La Veyrasse : Le devis de la Ferronnerie Lovisa d'un montant de 2 793,34 € HT est retenu pour la confection d'une rambarde en fer qui sera posée après démontage des pierres.

- Problème posé par l'acheteur de la ferme situé « La Veyrasse » qui interdit le passage devant sa maison, ce qui génère beaucoup de plaintes de la part de randonneurs.  
La commission voirie se rendra sur place le 5 novembre à 16 h pour tenter de trouver une solution.
- Dépôts sauvages et d'amiante sur un chemin communal à proximité de la carrière signalés par la commune des Granges Gontardes qui demande de fermer l'accès à ce chemin :  
D'une part ce chemin est utilisé par un exploitant agricole riverain pour accéder à ses terrains  
D'autre part ce chemin est destiné à être déplacé dans le cadre de l'extension de la carrière.  
Une réunion aura lieu sur place en présence des représentants de la carrière et de l'association des chasseurs afin de résoudre ce problème.
- Courrier de Mr et Mme Jallade reçu le 01/10/21 signalant le mauvais état du chemin d'accès à leur propriété :  
Pour la partie communale du chemin une réfection sera effectuée par la commune.  
Pour la partie privée du chemin constituée par un droit de passage, la commune fournira seulement le gravier nécessaire, l'étalement sera à charge du propriétaire.
- Goudronnage de la D 203 dans la traversée du village : les travaux vont être réalisés les 2 et 3 novembre prochains.

### **TARIFS ASSAINISSEMENT 2022**

Sur proposition de Madame le Maire et dans le but d'équilibrer le budget autonome du service, ils sont augmentés et fixés comme suit :

- 0,75 € le m3 d'eau usée (contre 0,70 € en 2021)
- 85 € pour la redevance fixe (contre 80 € en 2021)
- Maintien du tarif de 1 800 € pour le raccordement des maisons neuves
- Maintien du tarif de 500 € pour le raccordement des constructions existantes.

### **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Point sur l'état d'avancement du projet par Henri Bour :

Les relevés topographiques sont terminés.

Pour la première tranche des travaux (quartiers Ouest) plusieurs options du tracé sont envisagées :

- Option passage sur la départementale 252 avec une pompe de relevage ;
- Option passage dans la propriété de particuliers ce qui permettrait un passage par gravité ;
- Option de passage dans un terrain d'un agriculteur.

Le projet définitif devrait être présenté au conseil municipal le 23 novembre prochain.

L'appel d'offres pour la première tranche pourrait être lancé fin novembre / début décembre, le début des travaux étant prévu début 2022 et la fin prévue début 2023.

### **URBANISME : TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Pour mémoire : la délibération qui institue la taxe d'aménagement, renonce à la percevoir ou la supprime est valable pour une durée minimale de 3 ans.

Madame le Maire rappelle qu'actuellement le taux est fixé à 1% (soit le taux minimum).

Elle demande si ce taux est maintenu ou s'il convient de le réviser.

Elle précise que le taux peut osciller de 1 à 5 % et qu'il peut être éventuellement majoré jusqu'à 20 % en raison de l'importance des constructions nouvelles et donc des travaux supplémentaires de voirie et réseaux impliqués.

Elle ajoute que la taxe d'aménagement comporte 2 taux : le taux communal et le taux départemental fixe de 1,8 %, la valeur forfaitaire applicable pour l'année 2021 étant de 767 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le taux de 1 %.

### **SITUATION DU SAE**

Remplacement de canalisations d'eau obsolètes : une étude est engagée par le SAE en partenariat avec la commune afin de déterminer le coût des éventuels remplacements de conduites d'eau qui pourraient être réalisés en 2022, de façon à profiter des tranchées créées pour l'extension du réseau assainissement (1<sup>ère</sup> tranche).

Personnel administratif : il est décidé que la secrétaire continue de travailler 1,5 jour par semaine pour la mairie (lundi et mardi matin) jusqu'à épuisement du nombre de jours effectués par la secrétaire de Mairie en remplacement au SAE, soit jusqu'à début 2022.

### **SITUATION DE VALROUSSE**

Ligéa Jasieniecka, membre du syndicat Valrousse présente un bref compte rendu de la réunion du 22 octobre 2021 portant sur le nombre d'élèves, la gestion du personnel et le fonctionnement interne.

La communauté de communes ayant sollicité le prêt des locaux pour l'été 2022, il sera répondu défavorablement compte tenu des futurs travaux d'agrandissement de l'école.

En ce qui concerne le projet d'extension / réaménagement, une étude est en cours.

### **MICRO CRECHE**

Le permis de construire a été accordé et le panneau posé sur le terrain.  
L'acte de cession gratuite du terrain est toujours en attente de signature auprès du notaire de Taulignan.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN**

Une convention sera signée entre la commune et l'association culture et festivités à Roussas qui définit les conditions de mise à disposition des locaux par la Commune à l'Association.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **Subvention en faveur du SAE pour remplacement et enfouissement de canalisations**

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques réalisés par le SDED, le SAE, en accord avec la commune, a fait procéder au remplacement d'anciennes conduites d'eau sous-dimensionnées, ce pour profiter des tranchées ouvertes à cette occasion.

Le devis des travaux s'élevant à 23 579,20 €HT, il était décidé sur le principe que la commune participerait à la dépense à hauteur de 20 000 €.

Cette décision est actée : la somme de 20 000 € sera versée au SAE sous forme de subvention.

### **RENOUVELLEMENT DE DEUX CONVENTIONS AVEC LE CDG 26**

- Convention santé et sécurité au travail

La convention actuelle est résiliée d'office au 31/12/2021 par le CDG26.  
Celui-ci propose de la remplacer par une nouvelle convention fixant notamment les conditions d'accès des agents à la médecine professionnelle, les modalités d'encadrement de leur protection dans le domaine santé et sécurité au travail et l'assistance d'un inspecteur du travail.

Cette nouvelle convention est acceptée, qui prendra effet au 01/01/2022

- Convention archives et règlement général de la protection des données personnelles (RGPD)

La convention actuelle est résiliée d'office au 31/12/2021 par le CDG26 qui propose de la remplacer par une nouvelle convention plus complète.  
La nouvelle convention vise à adhérer au service créé par le CDG26 pour une mission de traitement des archives papier et électronique ainsi qu'une mise en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données personnelles (RGPD).

Cette nouvelle convention est acceptée, qui prendra effet au 01/01/2022.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 55

Le Maire,

Christiane ROBERT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'CR'.